



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 19 janvier 2016 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

16/01/001 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 3.2 Maire – Autorisation d'effectuer certaines dépenses;
- 5.6 Adhésion à un achat regroupé – Solution UMQ – Pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés;
- 6.6 Déboursés, registre des chèques et engagements financiers au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

16/01/002 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2015 tenues à 19 h 30 et à 19 h 45.

ADOPTÉE

16/01/003 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPERS MENSUELS DE L'AGAIP – ANNÉE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire ou son remplaçant et un conseiller désigné parmi les suivants à assister aux soupers mensuels de l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) pour l'année 2016 :

- Nancy Pelletier,
- Daniel Taillefer,
- Marcel Rainville,
- Michelle L. LeCavalier,
- Kim Comeau,
- Daniel Leblanc.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

16/01/004 MAIRE – AUTORISATION D'EFFECTUER CERTAINES DÉPENSES – EXERCICE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire à encourir des dépenses pour le compte de la Ville pour la mise en œuvre d'événements organisés par la Ville aux conditions suivantes :

- a) le montant maximal des dépenses pour un même événement ne peut excéder 5 000 \$;
- b) le remboursement de toute dépense sera effectué sur présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative;
- c) cette autorisation ne s'applique pas au maire suppléant.

QUE la présente résolution est valide pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE

16/01/005 DÉMISSION – POMPIER/PREMIER RÉPONDANT – MONSIEUR GILLES LEBOEUF

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Gilles Lebœuf au poste de pompier/premier répondant au Service de sécurité incendie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Gilles Lebœuf au poste de pompier/premier répondant au Service de sécurité incendie.

QUE la démission prend effet rétroactivement au 7 décembre 2015.

ADOPTÉE

16/01/006 DÉMISSION – POMPIER/PREMIER RÉPONDANT – MONSIEUR NICHOLAS PHARAND

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Nicholas Pharand au poste de pompier/premier répondant au Service de sécurité incendie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Nicholas Pharand au poste de pompier/premier répondant au Service de sécurité incendie.

QUE la démission prend effet rétroactivement au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

16/01/007 FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 467

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice des ressources humaines concernant l'employé numéro 467.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé numéro 467 au poste de concierge avec le statut de salarié temporaire.

QUE la fin au lien d'emploi prend effet à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

16/01/008 PROMOTION – ADJOINTE ADMINISTRATIVE PAR INTÉRIM – MADAME SYLVIE LEFEBVRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROMOUVOIR madame Sylvie Lefebvre au poste d'adjointe administrative par intérim avec le statut d'employé cadre contractuel, et ce, conformément aux termes et conditions stipulés au contrat d'emploi à intervenir entre cette dernière et la Ville.

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la Ville ce contrat d'emploi.

QUE ledit contrat entre en vigueur de façon rétroactive au 15 octobre 2015 pour une durée de moins de six (6) mois.

ADOPTÉE

16/01/009 STAGE – PRÉVENTION DES INCENDIES – MONSIEUR MARC-ANTOINE PROVOST-DOUREKAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Marc-Antoine Provost-Dourekas à effectuer deux stages en prévention des incendies, soit le premier pour la période du 1^{er} au 5 février 2016 et le deuxième du 6 au 10 juin 2016.

DE PRÉCISER que ces stages ne sont pas rémunérés et que l'établissement scolaire possède une police d'assurance responsabilité couvrant leurs étudiants stagiaires auprès de la Commission de la santé et sécurité au travail.

ADOPTÉE

16/01/010 ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal du Québec*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires Inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires Inc. est de 0,8 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires Inc.;

CONSIDÉRANT que, selon l'estimation de la Ville de L'Île-Perrot, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires Inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq (5) ans (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires Inc.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de L'Île-Perrot confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires Inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %.

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte de verser des honoraires de 6 500 \$ (plus taxes applicables) à Mallette actuaires Inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au 1^{er} avril 2016.

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq (5) ans.

QUE la Ville de L'Île-Perrot mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

ADOPTÉE

16/01/011 CIT LA PRESQU'ÎLE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016-2018 - PROGRAMME QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016-2020 - QUOTE-PART 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2016, le programme triennal des immobilisations 2016-2018 et le programme quinquennal des immobilisations 2016-2020 du Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) La Presqu'Île, tels que transmis en date du 4 décembre 2015.

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la ville de L'Île-Perrot au montant de 539 336 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 02-370-00-971 et 02-370-00-972.

ADOPTÉE

16/01/012 MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE-PERROT MARTIN BERNIER - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2016 de la Maison des jeunes de L'Île-Perrot Martin Bernier telles que soumises.

D'AUTORISER le paiement d'une contribution financière audit organisme d'un montant de 35 000 \$ payable en quatre versements égaux de 8 750 \$ aux dates suivantes : 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2016.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-720-30-414.

D'INVITER le conseil d'administration de l'organisme à développer des programmes de levées de fonds additionnels pour pallier au manque de revenus.

ADOPTÉE

16/01/013 MANDAT – NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEILS INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil Inc., sise au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 30^e étage, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour des services professionnels en actuariat au coût de 9 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 4 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 973,81 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉE

16/01/014 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015, conformément à l'article 513 de ladite loi.

16/01/015 TRANSPORT SOLEIL INC. – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 – QUOTE-PART 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER les prévisions budgétaires préliminaires 2016 (quotes-parts totales de 559 482,62 \$ pour un budget équilibré de 1 209 004 \$) et la grille tarifaire pour l'année 2016 de Transport Soleil Inc., telles que transmises en date du 4 décembre 2015.

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la ville de L'Île-Perrot au montant de 49 124,70 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-370-00-973.

ADOPTÉE

16/01/016 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 décembre 2015, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 205 595,53 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

16/01/017 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2015-19 INV - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 5 janvier 2016 et l'analyse de la conformité de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville pour l'année 2016, à la compagnie Denis Bourbonnais & Fils Inc. sise au 29, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7M4, au coût de 7 785 \$ plus les taxes applicables, avec options de renouvellement pour l'année 2017 (7 940,70 \$ avant taxes) et 2018 (8 098,75 \$ avant taxes), et ce, conformément à leur soumission datée du 4 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin, pour l'exercice 2016, une dépense de 8 173,28 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-340-00-521.

ADOPTÉE

16/01/018 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2015-20 INV - LOCATION DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour la location de machinerie avec opérateur;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 5 janvier 2016 et l'analyse de la conformité de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat de location de machinerie avec opérateur, pour la période du 1^{er} mars 2016 au 30 avril 2017, à l'entreprise Michel De Bellefeuille Inc. sise au 59, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7M4, selon le tarif horaire de la machinerie disponible établi dans leur soumission du 31 décembre 2015 comme suit :

Description de la machinerie	Tarif horaire
Pelle hydraulique sur chenille – Capacité 25 tonnes	150 \$
Pelle hydraulique sur chenille – Capacité 20 tonnes	130 \$
Bouteur avec pont large et lame de 10' min.	107 \$
Chargeur sur roue 2.5 vg ³ min. avec lame à neige réversible	115 \$
Marteau hydraulique (compatible avec pelle hydraulique)	85 \$
Plaque vibrante (compatible avec pelle hydraulique)	50 \$

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires correspondants à la nature des travaux à exécuter.

ADOPTÉE

16/01/019 ENTENTE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE – AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE ACTE de la résolution numéro 2015-12-169 de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ratifiant l'avis de non-renouvellement de l'entente relative à la délégation de compétence dans le domaine de la prévention incendie avec la Ville de L'Île-Perrot, et ce, conformément à l'article 9 de ladite entente.

ADOPTÉE

16/01/020 RÉCLAMATION – RÉGLEMENT POUR FRAIS DE REMORQUAGE D'UNE REMORQUE À BATEAU – MONSIEUR OLIVIER MARIGAUX

CONSIDÉRANT la réclamation de monsieur Olivier Marigaux pour le remboursement des frais encourus pour le remorquage de sa remorque à bateau coincée à la suite d'une mise à l'eau de son embarcation au quai de la 34^e Avenue;

CONSIDÉRANT la facture numéro H-16386 de Garage Ronald Hayes Inc. d'une somme de 229,95 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 229,95 \$, et ce, sans admission de faute.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence payable à l'ordre de monsieur Olivier Marigaux.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

16/01/021 RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2 – STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Nancy Pelletier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 653-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 653 (RMH 330) relatif au stationnement ».

16/01/022 RÈGLEMENT NUMÉRO 656-1 – TARIFICATION – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 656-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 656 établissant une tarification pour le financement de biens, services et activités de la municipalité ».

16/01/023 DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET BIBLIO-AIDANTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Sonya Baron, bibliothécaire, à présenter au nom de la Bibliothèque Guy-Godin, pour les bibliothèques publiques autonomes de la région de Vaudreuil-Soulanges, une demande de subvention à la municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du projet Biblio-Aidants.

DE DÉSIGNER cette dernière comme personne responsable du projet et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE

16/01/024 CIT LA PRESQU'ÎLE – PROJET D'ACHAT D'ABRIBUS – AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15/03/107

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15/03/107 par laquelle la Ville demandait au Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) La Presqu'Île d'entamer les procédures nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour obtenir une subvention dans le cadre du projet d'achat d'abribus;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette même résolution, la Ville a confirmé au CIT La Presqu'Île son intention de lui acheter deux abribus;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance datée du 7 janvier 2016, le MTQ explique qu'il n'est pas possible pour le CIT La Presqu'Île de vendre un abribus subventionné à la municipalité sur laquelle se trouve l'immobilisation;

CONSIDÉRANT que c'est le CIT La Presqu'Île qui est admissible au programme d'aide financière et non la Ville et que, de ce fait, l'abribus doit demeurer la propriété du CIT La Presqu'Île.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 15/03/107 comme suit :

REPLACER :

« **QUE** la Ville de L'Île-Perrot confirme son intention d'acheter deux abribus au CIT La Presqu'Île et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention. »

PAR :

« **QUE** la Ville de L'Île-Perrot mandate le CIT La Presqu'Île pour acheter deux abribus à être installés sur le territoire de la Ville et que ces derniers demeurent la propriété du CIT La Presqu'Île. »

ADOPTÉE

**16/01/025 GROUPE DES 6 SENS - CLD VAUDREUIL-SOULANGES -
 AUTORISATION DE PARTICIPATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INFORMER le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges de l'intérêt de la Ville de L'Île-Perrot à inclure l'événement VIP en Blues à la table de concertation « Groupe des 6 sens ».

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 800 \$.

ADOPTÉE

**16/01/026 MANDAT - BOURASSA JODOIN INC. - RAPPORT D'ÉVALUATION -
 384, GRAND BOULEVARD**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme Bourassa Jodoin Inc., Groupe d'Évaluateurs Immobiliers, pour la confection d'un rapport d'évaluation abrégé visant à déterminer la valeur au propriétaire, selon la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-24), de l'immeuble sis au 384, Grand Boulevard, terrain et bâtiment, au coût forfaitaire de 1 950 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 17 décembre 2015.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-150-00-417.

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 15/12/439.

ADOPTÉE

16/01/027 PIIA – ZONE C-35 – 35, BOULEVARD PERROT (ROCKETHAMMER) – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation d'un bâtiment accessoire a été déposée pour le commerce Rockethammer sis au 35, boulevard Perrot dans la zone C-35;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à l'ajout d'un revêtement extérieur en Canaxel sur le garage existant;

CONSIDÉRANT que la zone C-35 est assujettie au Règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2015 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de rénovation du bâtiment accessoire pour le commerce Rockethammer sis au 35, boulevard Perrot.

ADOPTÉE

16/01/028 PIIA – ZONE C-38 – 12, GRAND BOULEVARD (STUDIO BÉNÉ-FIT) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne apposée à plat sur le mur d'un bâtiment a été déposée pour le commerce Studio Béné-FIT sis au 12, Grand Boulevard dans la zone C-38;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste au retrait du boîtier lumineux existant et à l'ajout d'un panneau en aluminium présentant des lettres en relief, dont le matériau est du PVC;

CONSIDÉRANT que la zone C-38 est assujettie au Règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2015 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 660 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central »;

CONSIDÉRANT que le dépôt de la demande d'aide financière respecte les modalités de l'article 4.1.1.5 dudit Règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une enseigne apposée à plat sur le mur d'un bâtiment pour le commerce Studio Béné-FIT sis au 12, Grand Boulevard.

D'AUTORISER l'émission d'une aide financière conformément aux dispositions du Règlement numéro 660.

ADOPTÉE

16/01/029 PIIA - ZONE H-94 - 116, RUE DES COLIBRIS - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour un bâtiment unifamilial isolé d'un étage sur le lot 4 911 188, sis au 116, rue des Colibris, situé dans la zone H-94;

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au Règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2015 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'objectif du Règlement sur les PIIA qui prévoit de favoriser l'harmonisation architecturale des bâtiments érigés dans la zone;

CONSIDÉRANT que le critère dudit objectif, qui se lit comme suit, n'est pas respecté : « L'architecture du bâtiment est sobre et s'adapte bien à sa fonction et au milieu environnant »;

CONSIDÉRANT l'objectif du Règlement sur les PIIA qui prévoit d'harmoniser l'apparence des bâtiments tout en évitant la répétition;

CONSIDÉRANT que le critère dudit objectif, qui se lit comme suit, n'est pas respecté : « Les composantes architecturales des bâtiments sont compatibles avec celles des bâtiments qui leur sont adjacents »;

CONSIDÉRANT que pour respecter les objectifs de la zone concernée, le requérant devra revoir l'ensemble de ses plans afin que le bâtiment proposé respecte les formes, les volumes et les proportions des bâtiments adjacents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis de construction pour le bâtiment unifamilial isolé d'un étage sur le lot 4 911 188 sis au 116, rue des Colibris.

ADOPTÉE

16/01/030 MANDAT – LE BOTTIER DU CINQ – FOURNITURE DE BOTTES ET DE SOULIERS DE TRAVAIL – ANNÉE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Le Bottier du Cinq sise au 74, rue Grande-Île, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 3M2, pour la fourniture de bottes et de souliers de travail pour l'année 2016 au coût de 6 220,24 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 décembre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 530,47 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires prévus pour l'acquisition de vêtements des différents services concernés.

ADOPTÉE

16/01/031 MANDAT – LE BOTTIER DU CINQ – FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ANNÉE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Le Bottier du Cinq sise au 74, rue Grande-Île, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 3M2, pour la fourniture de vêtements de travail pour l'année 2016 au coût de 10 241,03 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission à leur soumission datée du 18 décembre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 751,80 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires prévus pour l'acquisition de vêtements des différents services concernés.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 16.

16/01/032 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 16.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE